



Dissolution du Comité régional du tourisme, Stéphane Villain répond à Ségolène Royal

mercredi 26 juin 2013, par [lpe](#)

Annoncée quelques jours auparavant, confirmée lors de son assemblée générale du 19 juin, la dissolution du [Comité régional du tourisme](#) (CRT) par la Présidente du Conseil régional, Ségolène Royal fait grand bruit. C'est une première nationale : dissoudre un CRT et en intégrer les personnels et les actions au Conseil régional dans une direction de la communication rebaptisée "Direction de l'attractivité" ; décidément, notre région est bien "une région laboratoire" comme le souligne régulièrement Ségolène Royal.



Le vice-président du Conseil général de Charente-Maritime (2e département touristique français), Stéphane Villain, lui, ne décolère pas ; la réduction à un simple rôle consultatif d'un CRT remanié lui semble un non-sens.

La Présidente de Région répond économies budgétaires (1 million d'euros) et réforme territoriale. Pour rappel, le CRT emploie 31 personnes et dispose d'un budget annuel de 3,48 millions d'euros dont 3,425 millions de subventions régionales. Sans oublier [l'actuelle discussion parlementaire sur les compétences territoriales dans le domaine du tourisme](#).

Alors que ce débat sur l'opportunité de la suppression de structures financées majoritairement par de l'argent public existe dans d'autres domaines, il faut toutefois rappeler que pour le tourisme, il y a un cadre légal : le [Code du tourisme](#), qui mentionne bien l'existence des CRT et leurs compétences axées en tout ou partie sur des actions déléguées par le Conseil régional.

D'ailleurs c'est sur cet argument que Stéphane Villain a fondé sa réponse adressée ces jours-ci à la Présidente de région :

"Madame La Présidente,

Lors de l'Assemblée Générale du Comité Régional du Tourisme (CRT) le 19 juin dernier, vous avez présenté aux administrateurs de l'association votre projet de dissolution du CRT et de sa fusion avec la Direction de la Communication du Conseil Régional dans une nouvelle Direction de l'attractivité du territoire.

A cette occasion, en tant que Président de Charente-Maritime Tourisme (CMT) et Vice-président du CRT, je vous ai fait part tout d'abord de mon étonnement sur la forme en ayant appris ce projet par voix de

presse ainsi que de mes craintes et questionnements sur lesquelles je n'ai reçu à ce jour aucune réponse.

C'est pourquoi je souhaite ici les exposer à nouveau.

Tout d'abord le code du tourisme indique : Art L. 131-3 « il est créé dans chaque région un comité régional du tourisme ». Art L. 131 - 4 « le conseil régional fixe le statut, les principes d'organisation et la composition du comité régional du tourisme. Le comité comprend notamment des délégués du conseil régional, un ou plusieurs délégués de chaque conseil général, ainsi que des membres représentants : les organismes consulaires, chaque comité départemental du tourisme ou organisme assimilé, les offices de tourisme et syndicats d'initiative, les professions du tourisme, du thermalisme et des loisirs, les associations de tourisme et de loisirs, les communes touristiques ou leurs regroupements et les stations classées de tourisme ». Art. L.131-5 « Les actions de promotion sur les marchés étrangers sont coordonnées par le comité régional du tourisme et par le comité départemental du tourisme ». Art L.131-8 « le comité régional du tourisme réalise les actions de promotion touristique de la région en France et à l'étranger ».

Au delà de la conformité de votre projet à la Loi, la philosophie du législateur est bien que les comités régionaux du tourisme soient des instances rassemblant les principaux acteurs touristiques en Région dans le but de mettre en œuvre notamment des actions de promotion concertées. Il est donc organe d'échange, de décisions et de réalisation au service des l'économie et des acteurs touristique du territoire.

L'intégration des moyens et des personnels directement au sein du Conseil Régional me paraît d'une part ne pas être en conformité avec la Loi et, d'autre part, aller à l'encontre de la nécessité de fédérer une filière marquée pas essence par la multiplicité des acteurs.

Cette fédération des acteurs publics et privés, au-delà des clivages politiques, a été conduite avec succès, d'abord avec les équipes de Marie-Claude BRIDONNEAU (PRG) puis celles de Michel GOURINCHAS (PS) et ce travail en commun de grande qualité, reconnu dans bon nombre de régions est souvent cité en exemple. Pourquoi briser cette belle dynamique en intégrant les moyens financiers et humains directement au sein du Conseil Régional ? Il est plus que surprenant que cette intégration au sein même de la collectivité soit un cas unique en France. Est-ce parce que cette intégration revêt plus d'inconvénients que d'avantages ? Est-ce parce que ce qu'elle n'est pas en accord avec les principes du Code du Tourisme ? Est-ce parce que c'est une fausse bonne idée ? Ou est ce parce que l'objectif final n'est pas de servir l'intérêt général du tourisme en Poitou-Charentes mais de servir la Région en utilisant le tourisme ?

Lors de l'Assemblée Générale du 19 juin dernier, vous avez dit que cette intégration permettrait tout en conservant l'ensemble du personnel de faire plus pour le tourisme en permettant une économie d'environ 1 million d'euros. Mais comment peut-on faire autant ou plus tout en conservant l'ensemble du personnel et en économisant plus de 30% de la part du financement apportée au CRT par le Conseil Régional en 2013 ?

Là encore cette annonce n'est pas sans faire peser de lourdes inquiétudes sur la capacité à porter avec ambition l'image du Poitou-Charentes à l'étranger alors que la région connaît un réel déficit de fréquentation étrangère et que les dépenses de ces clientèles sont bien supérieures à celles des français. Le Conseil Régional pourra-t-il continuer à gérer et cofinancer avec les Agences Départementales de Développement Touristiques l'accueil de journalistes étrangers ? Quel capacité le Conseil Régional aura à conduire des actions pertinentes et innovantes sur Internet et les Réseaux Sociaux en directions des clientèles étrangères et en adéquation avec leurs attentes ? Comment sera utilisé le fichier client du CRT ? Le Conseil Régional continuera-t-il à cofinancer avec Charente-Maritime Tourisme l'Open System alors que le soutien des professionnels dans leur commercialisation en ligne est stratégique ? Etc.

Les prestataires du département sont vent debout contre cette décision : la Fédération Départementale de l'Hôtellerie Plein Air, l'Union des Métiers de l'Industrie de l'Hôtellerie, l'Union des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, etc.....voyant à un coup d'arrêt à une stratégie gagnant gagnant dans une période où, au contraire, nous devons unir nos forces pour lutter contre la concurrence et conserver nos emplois touristiques !

Cette décision incompréhensible fait peser un risque majeur sur l'une des principales filières économiques de la région et de notre département. Le poids de l'économie touristique est important dans nos territoires : 1,83 Milliards d'euros de Chiffres d'Affaires, plus de 53 millions de nuitées et génère 24.000 emplois salariés en Région !!

C'est pourquoi, en tant que Président de Charente-Maritime Tourisme et Vice-président du CRT, je voterai contre la dissolution du CRT et sa fusion au sein de la Direction de l'attractivité du Territoire du Conseil Régional le 12 juillet prochain lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association.

Espérant encore que le bon sens l'emportera, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes sentiments cordiaux.

Stéphane VILLAIN

Vice-président du Conseil général de la Charente-Maritime
Président de Charente-Maritime Tourisme"

En attendant, à quelques jours des premiers départs en vacances d'été, ce débat devrait avoir moins d'impact sur la fréquentation touristique 2013 dans la région que la météo !

Sur une note plus sérieuse, notre région a de réels atouts touristiques, le poids économique du secteur est d'ailleurs significatif ; peut-être faut-il en rationaliser le fonctionnement afin de faire quelques économies de structures et éviter le "mille-feuille territorial" ? Mais cette démarche ne devrait elle pas se construire dans la concertation ? Autre interrogation : le niveau du débat. L'échelle nationale devrait être privilégiée car ces instances voient leur fonctionnement dicté par le Code du tourisme.

CR.

Pour mémoire, à relire, [le schéma régional touristique en Poitou-Charentes 2011-2015](#)

Egalement : [le tourisme en Poitou-Charentes en 2025](#), démarche prospective publiée en 2008